

<b>Commune de Manteyer - 05400</b>
<b>Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026</b>

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 20/02/2026
  - Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal
  - Indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints.
  - Désignation des délégués ou représentants dans les différentes institutions.
  - Détermination des commissions communales.
  - Questions diverses
- 

**Membres présents :**

- Frédéric REY
- Mélanie CHARBONNIER
- Georges ALLEMAND
- Amandine ARNAUD
- Kevin CAMUS
- Lina CHEVALIER
- Loïc DEGREMONT
- Charlotte JULLIEN
- Oriane PERRET
- Sylvie PAUCHON
- Michel PONS
- Delphine ERLINGER
- Chantal CELCE

Absent excusé : Éric PAUCHON - Pouvoir à Frédéric REY

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18h 50 sous la présidence de Monsieur Frédéric REY.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Monsieur ALLEMAND Georges est désigné secrétaire de séance.

M. Janeck PETROW arrive à 18h54

**Ø Point 1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du 20/02/2026**

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) prévoit que **le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le secrétaire de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante.** Je vous demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20/12/2025 que vous avez tous reçu.

**Approbation : 15 dont 1 pouvoir      Abstention : 0      Désapprobation: 0**

**Ø Point 2 : Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal**

**Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions** limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, il doit ensuite en rendre compte au conseil municipal en début de séance suivante, en application de l'article L 2122-23 du CGCT.

Vous avez tous reçu le projet de délibération et vous avez pu émettre vos remarques.

Il en ressort que le montant retenu à l'alinéa n°3 (montant des emprunts) semble trop élevé et il est proposé de passer de 1.5M€ à 1 M ou à 750 000€/an.

Il est proposé de retenir le montant de 750 000€/an.

M.Pons fait remarquer que ce montant est plutôt élevé, compte tenu de la fréquence des conseils municipaux. M. Allemand rappelle qu'il s'agit d'un plafond. Le montant proposé est maintenu.

Mme Chantal CELCE propose de retirer le point n°13 (création de classe) étant donné qu'il n'y a pas d'établissement scolaire sur la commune. La réflexion est pertinente, ce point sera retiré.

Mme CELCE propose également de retirer les points n°15 (droit de préemption) et n°25 (droit d'expropriation pour utilité publique) pour les laisser aux mains du Conseil municipal.

Ces 2 points restent dans la délibération finale de délégation.

Vote sur la délégation au Maire :

**Approbation :** 13 dont 1 pouvoir **Abstention :** 2 (Mme Erlinger, M.Pons) **Désapprobation:** 0

Subdélégation à M. Georges ALLEMAND 1er adjoint :

**Approbation :** 15 dont 1 pouvoir **Abstention :** 0 **Désapprobation:** 0

### **Ø Point 3 : Indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints.**

Le Maire et les adjoints ayant une délégation, bénéficient d'une indemnité de fonction fixée selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Chacun des adjoints a reçu une délégation.

Georges ALLEMAND est en charge des réseaux eau ; assainissement et incendie

Mélanie CHARBONNIER est en charge des finances et des affaires scolaires

Kévin CAMUS est en charge de la voirie, des services techniques et des affaires forestières.

Amandine ARNAUD est en charge du suivi de la mise en place des PAV, des affaires sociales et des relations avec les associations

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local précise les droits et les devoirs des élus, les garanties et protections attachées à leurs fonctions, ainsi que les mesures visant à faciliter leur retour à la vie professionnelle à l'issue de leur mandat.

Elle prévoit notamment une revalorisation du montant maximal des indemnités de fonction des maires et de leurs adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité maximale s'applique désormais de plein droit pour les maires, pour protéger le statut de l'élu.

Les barèmes fixés aux articles L.213-23 et L213-24 du CGCT conduisent aux indemnités suivantes, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique et en euros :

Pour les maires : commune de 500 à 999 habitants .....44,3% soit 1820.96€ brut

Pour les adjoints : commune de 500 à 999 habitants..... 11,77% soit 483.81€ brut

Approbation des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux 4 adjoints

**Approbation : 15 dont 1 pouvoir Abstention : 0 Désapprobation: 0**

#### **Ø Point 4 : Désignation des délégués ou représentants dans les différentes institutions.**

A chaque renouvellement de conseil municipal, il est impératif de nommer des représentants dans différents organismes et institutions.

M. le Maire propose la répartition suivante :

°) Correspondant défense : un seul représentant : Frédéric REY

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) Délégué au SyME 05 (Territoire d'énergie 05) :

Titulaire : Georges ALLEMAND

Suppléant : Frédéric REY

M.PONS signale un risque sur le devenir de ces syndicats.

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) Communes forestières :

Titulaire : Kévin CAMUS

Suppléant : Frédéric REY

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) IT05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) :

Titulaire : Georges ALLEMAND

Suppléant : Frédéric REY

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée) :

Titulaire : Georges ALLEMAND

Suppléant : Amandine ARNAUD

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Titulaire : Mélanie CHARBONNIER

Suppléant : Frédéric REY

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) CNAS (Centre National d'Action Sociale) :

Représentant élu : Amandine ARNAUD

Représentant du personnel : Sandrine MONARD

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire Gapençaise) :

Titulaire : Frédéric REY

Suppléant : Georges ALLEMAND:

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) Commission de Révision des Listes Électorales :

Membre : Loïc DEGREMONT

Mme PAUCHON signale qu'il faudra certainement nommer d'autres membres dans cette commission

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

°) CAO (Commission d'Appel d'Offre) :

C'est l'article L. 1411-5 II du code général des collectivités territoriales qui fixe la composition des commissions d'appel d'offres pour les communes.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée : Du maire, ou de son représentant, président de la commission, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste (soit 2 membres de la liste majoritaire et un membre pris dans les listes d'opposition).

Les candidatures prennent la forme d'une liste. Chaque liste comprend soit autant de noms de candidats qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, soit moins de noms de candidats qu'il n'en faut.

Une liste se présente pour cette commission :  
il s'agit de Mélanie CHARBONNIER / Georges ALLEMAND / Amandine ARNAUD  
pour les titulaires

Et de Oriane PERRET / Charlotte JULLIEN / Sylvie PAUCHON pour les  
suppléants.

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

### **Ø Point 5 : Détermination des commissions communales.**

Afin d'organiser et de gérer au mieux la commune, M. le Maire propose de créer des commissions communales.

Les commissions municipales, mises en place lors de séances du conseil municipal, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Ces commissions sont composées uniquement de membres élus du conseil municipal. Elles pourront être conduites par un adjoint ou un conseiller municipal qui en sera le responsable.

Le maire est Président de droit de chacune d'elles.

M. le Maire propose les 8 commissions suivantes :

**C1) Commission économie et finances** (suivie des affaires financières de la commune)

Nombre de sièges : 4

Responsable de la commission : **Mélanie CHARBONNIER**

Membres : Georges ALLEMAND; Eric PAUCHON; Sylvie PAUCHON

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C2) **Commission des travaux** (proposition de travaux sur les bâtiments communaux, la voirie et l'espace public)

Nombre de sièges : 3

Responsable de la commission : **Kévin CAMUS**

Membres : Janeck PETROW, Georges ALLEMAND

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C3) **Commission urbanisme** (suivie des dossiers d'urbanisme et du PLU de la commune)

Nombre de sièges : 4

Responsable de la commission : **Janeck PETROW**

Membres : Lina CHEVALIER; Georges ALLEMAND, Mélanie CHARBONNIER

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C4) **Commission socioculturelle et santé** (proposition d'activités culturelles pour les habitants et en lien avec le monde associatif)

Nombre de sièges : 4

Responsable de la commission : **Amandine ARNAUD**

Membres : Sylvie PAUCHON, Lina CHEVALIER, Charlotte JULLIEN

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C5) **Commission forêts - agriculture** (suivie des projets de gestion de la forêt communale en lien avec l'ONF et des problématiques agricoles de la commune)

Nombre de sièges : 4

Responsable de la commission : **Kévin CAMUS**

Membres : Oriane PERRET, Georges ALLEMAND, Amandine ARNAULT

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C6) **Commission Communication** (mise en place de la communication de la commune (bulletin municipal/site internet...))

Nombre de sièges : 5

Responsable de la commission : **Lina CHEVALIER**

Membres : Charlotte JULLIEN, Janeck PETROW ; Amandine ARNAUD; Georges ALLEMAND

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C7) **Commission Scolaire-jeunesse** (suivie des questions scolaires (lien avec les écoles/collège/Inspection académique /les transports scolaires)

Nombre de sièges : 4

Responsable de la commission : **Loïc DEGREMONT**

Membres : Mélanie CHARBONNIER; Chantal CELCE; Amandine ARNAUD

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

C8) **Commission Culture-patrimoine (Mise en valeur du patrimoine communal)**

Nombre de sièges : 4

Responsable de la commission : **Eric PAUCHON**

Membres : Orianne PERRET; Charlotte JULLIEN; Georges ALLEMAND

**Approbation** : 15 dont 1 pouvoir **Abstention** : 0 **Désapprobation**: 0

La création de commissions extra-municipales est envisagée et en particulier pour tout investissement important dans la commune.

Mme CELCE indique qu'elle travaille sur la création d'une association pour maintenir l'activité "jeux seniors" qui avait été initiée durant la mandature précédente. M. le Maire rappelle l'importance de maintenir cette activité, qu'il apporte tout son support à assurer la continuité, et qu'il convient de l'organiser en tenant compte de toutes les garanties règlementaires applicables.

Mme CELCE interroge M. le Maire sur une visite qui a eu lieu autour de l'église à propos de l'opportunité d'installer des dispositifs de télésurveillance de bâtiments .

M. Rey indique qu'il y a une réflexion sur ce sujet par rapport à la parution d'un appel à projets de la part de la Préfecture (possibilité de subvention de l'Etat). Mais aucune décision, aucun engagement n'est pris à ce stade. L'instruction éventuelle d'un dossier fera l'objet d'une communication auprès des conseillers lors d'une prochaine réunion.

La séance est clôturée à 19h22.

Questions diverses :

Prise de rendez-vous auprès de M. le Maire : créneaux possibles le mercredi ;

Pour la prise de rendez-vous passer par la secrétaire.

Le conseil se termine par un verre de l'amitié.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Rey', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE MANTÉYER' at the top and 'Hautes-Alpes' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a book, with a sunburst above the figure's head. Two small stars are positioned on either side of the central emblem within the stamp's border.